



**CR d'Organisation des  
Compétitions Jeunes  
Saison 2020 / 2021**



**PROCÈS-VERBAL N° 5**

---

<b>Réunion du :</b>	<b>LUNDI 7 SEPTEMBRE 2020</b> en visioconférence
<b>Président de la CR :</b>	Mickaël HERRIAU
<b>Présents</b>	
A St Sébastien :	MM. Jean-Paul CHERRUAULT, Gabriel ÔÛ, Christian GUIBERT, Jean-Luc MAR-SOLLIER, Patrick PIOU
Au Mans :	MM. Bernard GUEDET, Yannick LE MESLE, Patrick VAUCEL
<b>Excusés</b>	MM. Hubert BERNARD, Loïc COTTEREAU
<b>Assiste :</b>	Mme Nathalie PERROTEL, assistante administrative

---

## 1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours\* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

### \*Dispositions particulières :

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

\*\*\*

### Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

## 2. STATUT DE L'ARBITRAGE – Article 45 – SAISON 2020/2021

Suite à la réunion de la C.R. Statut de l'Arbitrage du 04.06.2020, le club du MANS FC 5(537103), bénéficiant de la possibilité d'avoir un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation », informe la Commission que ce joueur jouera avec l'équipe régionale U 16.

## 3. COUPE GAMBARDELLA-CREDIT AGRICOLE – SAISON 2020/2021

- **Forfait**

La Commission prend connaissance du rapport de l'arbitre nous informant du forfait de LA GENETOUZE FC (524939) pour le 1<sup>er</sup> tour de la Coupe Gambardella le 6 septembre 2020 :

- Conformément à l'Annexe 5 des Règlements de la LFP, inflige une amende de 52 € (double du droit d'engagement)
- Porte au débit du club de LA GENETOUZE FC la somme de 40,82 € correspondant aux frais de déplacement de l'arbitre
- Porte au débit du club de LA GENETOUZE FC la somme de 49,50 € correspondant au remboursement des frais de déplacement de l'équipe visiteuse (33 km x 1,50 €)
- Qualifie le CHALLANS FC pour le 2<sup>ème</sup> tour de la Coupe Gambardella

La Commission prend connaissance des résultats des matches du 1<sup>er</sup> tour éliminatoire de la Coupe Gambardella-Crédit Agricole des 5 et 6 SEPTEMBRE 2020, et en l'absence de réserves, procède au tirage du 2<sup>ème</sup> tour éliminatoire devant se dérouler le 13 SEPTEMBRE 2020 :

1. PONTCHATEAU AOS / REZE FC
2. ST HERBLAIN UF / ORVAULT SF
3. CONNERRE ES / SABLE FC
4. ANGERS SCA / BEAUPREAU CHAP. FC
5. ES VERTOOU FOOT / BLAIN ES
6. ORVAULT RC / ANGERS CROIX BLANCHE
7. ST LAURENT MALVENT / POUZAUGES BOCAGE FC
8. AIGREFEUILLE AS MAIN / GJ TALMONT STE FOY
9. GJ TESSOUALLE PUY / SAUMUR OFC
10. PETIT MARS FC / BOUAYE FC
11. BOUPEREMONPROUANT FC / GJ L'OIE FCCM
12. GUERANDE ST AUBIN / TREILLIERES SYMPHO F
13. VIEILLEVI.LA PLAN AS / GJ ST PERE OCEANE
14. GUECELARD US / LE MANS VILLARET AS
15. NANTES LA MELLINET / LA ROCHE/YON VF
16. ANGERS VAILLANTE / COULAINES JS
17. CHALONNES CHAUDEF / GJ BROUZIL-CHAVAGRAB
18. LA ROCHE/YON ESOV / BEAUCOUZE SC
19. LE MANS INTER / ERNEE
20. DERVAL SC NORD ATLAN / CARQUEFOU USJA
21. GJ MESANGER ST GEREON / CHANGE US 53
22. LA CHAPELLE HEUL FCEV / CHALLANS FC
23. VERRIE ST AUBIN VDS / FONTENAY LE COMTE VF
24. GJ ST JULIEN DIVATTE / LA CHATAIGNERAIE AS
25. GJ SAFFRE PIERRE BLE / GJ PORNIC STE MARIE
26. L'HERMENAULT FCPB / GJ PAYS MAREUILLAIS
27. LA CHAPELLE MARAIS F / ST MARC SUR MER FOOT
28. STE GEMMES ANDIGNE / MAYENNE STADE FC

29. NORT SUR ERDRE AC / CHOLET SO
30. GJ ARS/PAULX MACH / GJ BELLEVIGNY
31. ST ANDRE DES EAUX SA / ST SEBASTIEN FC
32. ST PIERRE MONTREVAULT / GJ ST FULGENT USBB U
33. LA POMMERAYE MONTJEAN / ST SYLVAIN ANJOU AS
34. GJ MOUCHANPS VENDREN / ST PHILBERT GD LIEU
35. GJ LUCON USMT ESCL / NANTES BELLEVUE JSC
36. MOUZILLON ETOILE / LE LOROUX LANDREAU
37. LA FLECHE RC / TRELAZE FE
38. PONT ST MARTIN FCGL / ST NAZAIRE AF
39. ARNAGE-PONTLIEUE US / GJ PAYS CHATEAU GONT
40. GJ GUEMENE DON / SEGRE ES
41. CHATEAU DU LOIR CO / BEAUFORT EN VALLEE
42. LAVAL US / LE MANS SO MAINE
43. GJ FC HBG-LE GENEST / GJ VAL DE SARTHE
44. MERAL-COSSE US / MULSANNE-TELOCHE AS
45. ANGERS NDC / GJ LA SUZE-ROEZE
46. GJ ARDELAY AND CO / THOUARE US
47. LES SABLES OLON. TVEC / LE POIRE/VIE VF
48. BASSE GOULAIN AC / LES HERBIERS VF

#### 4. COUPES PAYS DE LA LOIRE U 19 ET U 17 – SAISON 2020/2021

- **COUPE PAYS DE LA LOIRE U 19**

112 équipes engagées réparties comme suit :

- District 44 = 41 équipes
- District 49 = 30 équipes
- District 53 = 1 équipe
- District 72 = 11 équipes
- District 85 = 29 équipes

Après vérification de la validité des engagements, la Commission procède au tirage (par zone géographique) du 1<sup>er</sup> tour éliminatoire devant se dérouler les 12 et 13 Septembre 2020 :

1. OIZE US / GJ NORD EST MANCEAU
2. GJ BOCAGE MANCEAU / ST SATURNIN-MI FC
3. PARIGNE L'EVEQUE JS / TIERCE CHEFFES AS
4. GJ HAUT ANJOU / LE MANS FC
5. GJ POUANCE COMBREE / NOZAY OS
6. CHATEAUBRIANT VOLT. / PLESSE DRESNY ES
7. HERBIGNAC ST CYR / VIGNEUX ES
8. GRANDCHAMP AS / PORNICHET ES
9. ST BREVIN AC / LA GARNACHE FC
10. BENET DAMVIX MAILLE / LA CHAIZE LE VIC FEC
11. GJ DOMPIERRE-FERRIER / LES SABLES FCOC
12. GJ AUBIGNY BOIS NESM / GJ ACHARD GROSB FLAI
13. CHRISTOPHESEGUINIÈRE / LA ROCHE/YON FC ROBR
14. CHOLET JEUNE France / GJ BOUFFERE S2GFC
15. LONGUENEE EN ANJ FC / ANDREZE JUB-JALLAIS
16. MONTREUIL JUIGNEBENE / GJ VARADAISE US
17. AVRILLE AS 49 / BRISSAC QUINCE ESA
18. ANDRAD BRAIN ES / BOUCHEMAINE ES
19. VALLET ES / GJ CHEMILLE MAUG MEL
20. NANTES ST MED DOULON / MURS ERIGNE ASI
21. TILLIERES ARC / ST FIACRE COTEAUX VI

22. ST HILAIRE CLISSON F / BOUGUENNAIS FOOT
23. GORGES ELAN / NANTES ST PIERRE
24. GJ CHAUMES ROUANS VU / LES SORINIERES ELAN
25. GETIGNE BOUSSAY FC / REZE AEPR

- **COUPE PAYS DE LA LOIRE U 17**

Après vérification de la validité des engagements, la Commission ne valide pas les engagements des clubs ci-dessous, ceux-ci ne participant pas à un championnat libre U 16 ou U 17 :

La Roche Robretière (525247), Les Sables TVEC 85 (547136), Sèvremont Flocellière (552171), Château du Loir CO (501898), GJ Haut-Anjou (582573), Mouzillon Etoile (524266), Nantes Don Bosco (544923), St André des Eaux (510656), Vieilleville la Planche (590304).

132 équipes engagées réparties comme suit :

- District 44 = 40 équipes
- District 49 = 51 équipes
- District 53 = 7 équipes
- District 72 = 14 équipes
- District 85 = 20 équipes

Après vérification de la validité des engagements, la Commission procède au tirage (par zone géographique) du 1<sup>er</sup> tour éliminatoire devant se dérouler les 12 et 13 Septembre 2020 :

1. GJ POUANCE COMBREE / BONCHAMP ES
2. MONTREUIL JUIGNE BF / LAVAL BOURNY AS
3. MARTIGNE/MAYENNE AS / ST SATURNIN-MI. FC
4. OIZE US / AVRILLE AS 49
5. PARIGNE L'EVEQUE JS / LA FERTE BERNARD VS
6. GJ CHAUMES ROUANS VU / GJ US VARADAISE
7. CLISSON ETOILE / CHATEAUBRIANT VOLT.
8. LES SORINIERES ELAN / LE PELLERIN FCBL
9. GJ ACADEMIE NANTAISE / NANTES METALLO SC
10. OUDON COUFFE FC / NANTES ST MED DOULON
11. PORNICHET ES / REZE AEPR
12. LA LIMOUZINIÈRE FCLB / ST FIACRE COTEAUX FC
13. ST LYPHARD AMICALE / ST VIAUD ASV FROSSAY
14. STE PAZANNE RETZ FC / VIGNEUX ES
15. GJ AUBIGNY BOIS NESM / LA ROCHE/YON VF
16. GJ HERBERGEMENT USSA / LES HERBIERS V.
17. LES ESSARTS FC / NIEUL MAILLEZAIS FC
18. ROCHESERVIÈRE BOUAIN / GJ MONTAIGU FCL EBB
19. SAUMUR BAYARD AS / GJ CORON SOMYZERNAY
20. TILLIÈRES ARC / GJ CHEMILLE MAUG MEL
21. ANDREZE JUB-JALLAIS / GJ CANDECHALOIRANGRI
22. BOUCHEMAINE ES / ANDRARD BRAIN ES
23. LONGUENEE EN ANJ FC / DOUE LA FONTAINE RC
24. GJ SUCE/ERDRE CASSON / LE FIEF GESTE FC
25. GJ BELINOIS / CHANGE CS
26. GJ BOCAGE MANCEAU / GJ NORD-EST MANCEAU
27. BAUGE EA BAUGEOIS / BRISSAC AUBANCE ES
28. GJ DU VIHERSOIS / TIERCE CHEFFES AS
29. GJ BECON LOUROUSCAVI / GJ MAULEZIERES
30. ST GEORGES TREM FC / BOURGNEUF STE CHRIST
31. POUÈZE ST CLEM BRAIN / CHOLET JEUNE France
32. GJ ST FLORENT MESNIL / GJ TORFOU SEV MOINE
33. GJ ST QUENTIN POITEV / LE FUILET CHAUSSAIRE

- 34. SEICHES MARCE AS / LE MANS FC
- 35. ST ANDRE ST MACAIRE / LIRE DRAIN O
- 36. GJ VALMOINEVILLEDIEU / GJ DENEES JS LAYON
- 37. GJ MARTIGNE THOUARCE / GJ MAY BE LEGER
- 38. GJ ST DENIS CHAU COP / AIZENAY France

## 5. PROCHAINES REUNIONS

- Réunion de rentrée des clubs participant aux championnats régionaux jeunes :
  - o **LUNDI 14 SEPTEMBRE 2020 à 18 heures** en visio
  
- Réunion de la Commission :
  - o **LUNDI 21 SEPTEMBRE 2020 à 14 heures 30** en visio

Le Président de la C.R.,



M. HERRIAU.